



DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 23 novembre 2018

Monsieur le Directeur,

Au CTL du 5 juillet 2018, Force Ouvrière vous a rappelé son attachement à l'égalité d'accès aux infrastructures de transport et à leur financement par l'impôt, élément indiscutable du pacte républicain.

La visite du Directeur Général des Infrastructures et de la Mer au District de Strasbourg n'a que conforté cette position pour les représentants Force Ouvrière qui est remise en cause par notre administration.

Je ne peux que vous rappeler que Force Ouvrière combattra par tous les moyens possibles cette casse de notre outil de travail. Nous nous battons et nous encourageons l'ensemble des autres DIRs menacés pour :

- la sauvegarde de l'unité de la gestion et de l'aménagement du réseau routier national structurant non concédé,
- la sauvegarde de « l'unité » de la DIR-Est,
- la sauvegarde des droits et statuts des personnels de l'Etat.

--O--

Les inquiétudes pourtant persistent...concernant le personnel et notre service...



Vrai ou faux ?

En matière de régime indemnitaire, le DGITM nous certifie que les personnels transférés ne seront pas perdants. Les collectivités territoriales sont plus attractives sur ce point.

Réponse : faux

Force Ouvrière donne des exemples concrets d'agents du Conseil Départemental du Bas Rhin et Haut-Rhin qui veulent intégrer la DIR-Est. Ils viennent chercher à la DIR Est un régime indemnitaire supérieur de plusieurs centaines d'euros que dans leur département et cela même pour ceux qui travaillent déjà sur 2x2 voies.

Pour mémoire et cela nous a été confirmé par le DGITM, les dotations fournies par l'État

aux collectivités, déjà en baisse, sont maintenant indexées sur les économies que ses mêmes collectivités doivent réaliser sur leur budget de fonctionnement. Ainsi chaque année, elle ajuste leur masse salariale afin de faire des économies.

Par exemple en 2016/2017 le département du Haut Rhin a décidé d'arrêter le déneigement des cols Vosgiens de nuit en plus de réduire les cycles d'astreinte. Les agents de la DIRE qui aujourd'hui assure un niveau de service N1, 24H/24H, ne le feront plus à la collectivité. On s'imagine déjà les conséquences pour leurs salaires. Ce n'est qu'un simple exemple de l'établissement dans lequel vous nous abandonnez et pour qui la variable d'ajustement est le salaire de l'agent d'exploitation.

Concernant les agents effectuant leur mission au sein de l'Eurométropole, le constat est le même voire pire puisque le projet de l'Eurométropole est de transformer l'autoroute en boulevard urbain (sans patrouillage, sans astreinte de sécurité...)

Par ailleurs, l'État n'a aucun moyen de s'engager pour nous garantir nos rémunérations plus de 3ans, les collectivités décidant elles-mêmes et annuellement du niveau des régimes indemnitaires de leurs personnels, fait encore confirmé par le DGITM. De plus quand on parle de rémunérations y incluez vous les heures supplémentaires et les ISHs qui représentent une partie non négligeable de nos rémunérations annuelles

--O--

Vrai ou faux ?

Le DGITM nous précise que dans le cadre de la décentralisation, chaque agent retrouvera sa place pour effectuer ses missions, il change simplement d'employeur.

Le transfert se fera dans les mêmes conditions qu'en 2006 à savoir :

- */ 3 ans pour choisir (droit d'option),
- */ possibilité de détachement illimité dans le temps,
- */ opter dès le transfert.



Vrai sauf que ...

Nous ne sommes pas en 2006 mais en 2018.

En 2006, l'État commençait à peine sa décentralisation, les départements ne possédaient pas de service routier il y avait tout à construire et des places pour les agents. Aujourd'hui les deux départements sont plus de 4000 et nous nous ne sommes que 180... Ils ne nous accueilleront pas comme en 2006 !

D'autre part, le gouvernement compte supprimer 120 000 postes de fonctionnaires jusqu'à la fin du mandat, 50 000 à la fonction publique d'État et 70 000 partagés entre la fonction

publique territoriale et la fonction publique hospitalière, le ratio va être vite fait sachant que le plan santé sacralise les effectifs des personnels soignants...

Les agents auront effectivement 3 ans pour se positionner mais avec une pression du service pour opter.

En 2006 l'État conservait des routes...En 2018 l'État ne conserve plus de route...

Si l'agent veut rester fonctionnaire d'État, il faudra qu'il trouve un poste...mais où !!!

De l'autre côté de la rue ????

Et s'il désire rester sur un métier d'exploitation de la route, ce sera quoiqu'il arrive hors d'Alsace, hors de la DIR Est à court terme et probablement dans une société d'autoroute privée à long terme...

Concernant les services supports et administratifs des districts et de la division d'exploitation, ce seront les premiers personnels à subir cette mobilité forcée.

Enfin, pour faire face à une plus grande exigence des usagers quant à la qualité des services publics, mais aussi aux multiples transferts de compétence et désengagement de l'État, les collectivités ont beaucoup recruté ces vingt dernières années. Ce temps est maintenant révolu et ces dernières n'ont plus d'autre choix que de réaliser des économies...

2018 est donc très différent de 2006, le rouleau compresseur est « en marche » sa cadence accélère et écrase tout...

Vrai ou faux?

Demain, création de cette nouvelle collectivité Européenne d'Alsace, l'entretien et le financement de ces 300 km de routes nationales structurantes se fera comment ?

L'entretien se fera également par des agents qui devront être rémunérés...aujourd'hui par l'État, demain par qui ?

Le DGITM nous précise que le citoyen Alsacien qui circule sur le réseau ne sera pas plus pénalisé par la mise en place de cette collectivité.

La dégradation du réseau se fait par les poids-lourds, c'est eux qui seront taxés.

Vrai sauf que...

Pour le moment nous savons que plusieurs hypothèses nécessitent d'être étudiées :

- une vignette nationale pour tous les PL circulant sur le réseau national
- possibilité d'une taxe supplémentaire (écotaxe) pour les PL qui traversent le sillon Alsacien

Pourquoi ne pas instaurer une taxe pour les usagers de véhicule léger... tout est possible ???

L'État se désengage et nous, usagers de la route, nous allons payer pour nous déplacer sur un secteur qui était financé par l'État et où nous pouvions circuler gratuitement.

Le contexte actuel nous laisse penser que nous ne sommes que des vaches à traire.

L'alsacien va se faire traire un peu plus pour permettre à cette nouvelle collectivité de gérer et financer cette nouvelle partie de réseau transféré

--o--

Mais MONSIEUR LE DIRECTEUR, Force Ouvrière prendra ce dossier à bras le corps aujourd'hui encore plus que hier.

Je me permets de vous rappeler les propos du DGITM :

"Je ne vais pas faire de la langue de bois, c'est peut-être dur à encaisser mais c'est comme ça, toute réorganisation est compliquée".

Nous avons déjà du mal à digérer le premier épisode où nous avons appris le démantèlement de notre service par la presse... là c'est le coup de GRACE !!!

Ces mots traduisent le peu de reconnaissance qu'a notre administration pour ses agents. Nous ne sommes que des ETPs, des chiffres qu'ils doivent absolument baisser. Même si le « modèle industriel » qualification utilisé par le DGITM, est bon il faut le casser... C'est le même style de discours qui a été porté auprès des agents de France Telecom... On en connaît tous le résultat !

Force Ouvrière prend ces quelques mots comme une provocation et le message du DGITM est clair et sans faille, c'est purement le démantèlement, le découpage et la fin de la DIR Est qui est proclamé dans un seul et unique but supprimer des fonctionnaires d'État quoi qu'il en coûte et surtout quoi qu'il leur en coûtera!!!

C'est pourquoi Force Ouvrière exige que soit commandée une étude d'impact sur la réorganisation de service en cours comme l'impose la Circulaire du 9 septembre 2015, et exige l'examen de toutes les solutions qui permettraient de maintenir l'unité de la gestion du réseau routier national non concédé.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants **Force Ouvrière** au CTL de la DIR-Est

